

Catherine KOELLA NAQUALI
Rte de Chavannes 121
1004 Lausanne VD

27 janvier 2010
10.PET-049



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le - 2 FEV. 2010

Scanné le - 3 FEV. 2010

Avec appui Association
Familles, Jeunes et
Enfances, Lausanne,
VAUD Suisse ainsi
que par les Jeunes
UDC VAUD
Lausanne

CANTON DE VAUD
Grand Conseil
Secrétariat Commission
Thématique Petitions
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Réf.: JM

Mesdames, Messieurs, Bonjour,

Par la présente je demande le chan-
gement du sujet de ma pétition con-
cernant "le droit de vote au niveau
communal", et cela deviendrait :

La Naturalisation des papas et mamans
des petits Suisses et Suissesses, dès la
naissance de leur(s) enfant(s), dans notre
Canton de Vaud.

Je souhaite la Naturalisation des parents hommes et femmes des petits Suisses et Suissesses, afin de garantir finalement et durablement la politique familiale et les Droits de l'Enfant vaudois avec ses parents.

De plus, je vous adresse cette pétition dans le cadre de la révision de la Loi sur la Naturalisation et la Nationalité suisse, afin de garantir les droits de nos petits Suisses et Suissesses dans notre Etat de Droit Vaudois et Suisse, ainsi qu'afin de garantir la filiation parentale en Suisse.

Je pense que la Naturalisation des parents des petits Suisses et Suissesses amènera un développement civil et politique à notre société vaudoise et helvétique, ainsi qu'à notre société lausannoise.

Je pense également que la Naturalisation ~~des~~ parents des petits Suisses et Suissesses encouragera les familles à faire plus d'enfants, dans notre Canton et en Suisse.

Je souhaite également que la Naturalisation facilitée reste uniquement pour les conjoints suisses sans enfants.

En conclusion la naturalisation suisse doit favoriser la politique familiale suisse, et les Droits de l'Enfant vaudois et helvétique.

Dans l'attente, veuillez agréer Mesdames, Messieurs, mes meilleures salutations.

L. F. MAQUAT